



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 50756

## Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rapport particulièrement choquant publié ce 17 février 2014 par l'ONU qui relève que la Corée du nord commet des violations « systématiques et étendues » des droits de l'Homme. Le président de la commission de l'ONU chargée de l'enquête a comparé les atrocités commises sous le régime de Kim Jong-Un aux crimes commis par les nazis et leurs alliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce rapport dénonce des centaines de milliers de prisonniers politiques qui ont péri dans des camps pendant les cinquante dernières années, graduellement éliminés par des famines délibérées, le travail forcé, les exécutions, la torture, les viols et le refus des droits de reproduction appliqués par des punitions, des avortements forcés et des infanticides. La commission d'enquête de l'ONU estime que 80 000 à 120 000 prisonniers politiques sont actuellement détenus dans quatre grands camps-prisons pour les politiques. La France et la communauté internationale ne peuvent ignorer les crimes en cours de commission par les dirigeants de la Corée du nord sur leur peuple. Il demande quelles mesures le Gouvernement français compte-t-il prendre pour faire cesser ces actes barbares.

## Texte de la réponse

Le rapport de la Commission d'enquête des Nations unies sur les droits de l'Homme en Corée du Nord fournit de nouvelles informations, approfondies et documentées, sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord. La France a soutenu la création et le travail de la Commission d'enquête sur les droits de l'Homme en Corée du Nord. Elle exhorte la Corée du Nord à fermer immédiatement les camps de prisonniers politiques au sein desquels sont commises les pires atrocités. Elle l'appelle solennellement à cesser immédiatement l'ensemble de ces violations dont un grand nombre constituent, selon le rapport de la Commission, des crimes contre l'Humanité. La France appelle également tous les Etats à respecter le principe international de non refoulement. Lors de la 25e session du Conseil des droits de l'Homme, le 17 mars dernier, la France a appelé ce Conseil à renouveler le mandat du Rapporteur spécial sur la Corée du Nord ainsi que l'ensemble de la communauté internationale à agir fermement afin que cessent les violations des droits de l'Homme dans ce pays. La France travaille activement, avec ses partenaires internationaux, dans ce but. La France est le seul pays de l'Union européenne, avec l'Estonie, à ne pas entretenir de relations diplomatiques avec la République Populaire Démocratique de Corée. La situation des droits de l'Homme est l'un des éléments, avec l'attitude de Pyongyang sur les dossiers nucléaire et balistique et l'état des relations intercoréennes, au regard desquels la France évalue toute perspective d'évolution de sa relation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Straumann](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50756

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [25 février 2014](#), page 1677

**Réponse publiée au JO le** : [22 avril 2014](#), page 3436